

# CONSEIL GENERAL DE VALANGIN

## SEANCE ORDINAIRE

**LUNDI 5 MAI 2014, SALLE DU CONSEIL GENERAL**

**Présidence** : Mme Mélanie Aquilon, dès le point 5, M. de Tribolet, vice-président préside la séance.

### Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 3 mars 2014
3. Examen des comptes 2013  
Rapport de la Commission des finances
4. Rapport des commissions
5. Nomination du bureau du Conseil général
6. Convention piscine
7. Informations du Conseil communal
8. Interpellation
9. Divers

Mme Aquilon ouvre la séance à 20h00 précises et demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour. Aucune modification ni adjonction, l'ordre du jour peut être suivi tel quel.

### 1. Appel

12 personnes présentes

3 personnes excusées : Mme M.-N. Béard Allemann, MM. D. Bozzeli et A. Charrière

### 2. Procès-verbal de la séance du 3 mars 2014

Aucune remarque. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

### 3. Examen des comptes 2013

Mme Aquilon donne lecture des en-têtes de page. Les conseillers généraux peuvent intervenir à tout moment.

Questions :

029 380 01 : Il s'agit d'une prévoyance. Cette somme n'a pas été sortie de la trésorerie mais l'Etat a exigé que cela paraisse dans les comptes 2013. Le paiement n'interviendra que dans 5 ans.

340 312 01 et 02 : M. Allemann demande pourquoi ces coûts ne sont pas à la charge du FC Valangin ? M. Wälti répond que la commune a pris le principe de ne rien facturer aux sociétés locales, pour exemple la salle de spectacle est mise

à disposition de la troupe de théâtre, etc. et par équité, le FC est traité de la même manière.

589 361 00 : Il s'agit de la part communale au tronc cantonal des frais pour les ALFA versées aux personnes sans activité lucrative.

621 427 00 : M. Allemann demande pourquoi il y a une baisse par rapport à 2012 ? M. Wälti répond que plus de vignettes ont été délivrées et que la fréquentation du parking a probablement baissé ou alors les gens n'ont pas payé leur parcage.

990 590 et 990 660 : Mme de Angelis Margueron demande à quoi correspondent ces deux comptes ? L'administratrice explique qu'il s'agit de la passation des comptes d'investissement afin que le bilan soit équilibré.

Plus aucune question n'est posée.

La parole est donnée à la commission des finances. Mme Biamonte en donne lecture, elle explique que le déficit n'est pas dû à une mauvaise gestion du Conseil communal mais à la recapitalisation de la caisse de pensions, donnée non connue lors de l'élaboration du budget. Au vu de la bonne tenue des comptes, la commission recommande au Conseil général de les accepter.

Mme Aquilon donne lecture de l'arrêté. Au vote, l'arrête est accepté dans son ensemble à l'unanimité.

#### **4. Rapports des commissions**

##### Commission Fusion : M. Pages

Un rapport a été transmis à chacun. M. Pages en donne lecture et commente les différents tableaux de répartition.

Selon le sondage effectué en mars, la commission a décidé de continuer les travaux préparatoires avec Neuchâtel Ouest. Les deux options (fusion avec Val-de-Ruz et Neuchâtel Ouest) seront proposées en votation populaire, en 2015 ou 2016. La fusion avec Neuchâtel étant prévue en principe au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Une séance avec Neuchâtel Ouest est prévue le 9 mai. Une information suivra pour la population.

Un courrier de la commission Fusion a été envoyé ce jour afin d'informer la population.

Si des personnes veulent des explications supplémentaires, M. Pages se met à disposition.

##### Commission Trafic : M. Allemann

Selon ce qui a déjà été discuté à plusieurs reprises concernant le parcage, il trouve que les choses n'ont pas vraiment changé.

##### Commission d'urbanisme : M. Challandes

Plusieurs dossiers ont été examinés, des permis d'habitation ont été délivrés. La commission s'est réunie à plusieurs reprises.

##### Commission pour le pré- et parascolaire : Mme Bleuer

L'association a été créée : Les Guillemets. Mme Bleuer dit que dorénavant, au vu de cette création, la commission n'a plus de raison d'être et pourrait être dissoute. Mme Charrière répond que cette commission a encore du travail concernant les travaux et les achats de matériel que la commune va financer. La commission sera sollicitée pour donner son aval.

Mme Biamonte demande s'il n'y a pas conflit d'intérêt puisque 3 conseillères générales font partie de la commission et de la structure d'accueil privée ? M. Wälti répond que ce n'est pas un problème car elles peuvent contrôler ce que le Conseil communal met en place. Le gros du travail c'est le Conseil communal qui va le faire et la commission peut être convoquée au besoin. Il n'y a pas forcément de conflit d'intérêt en l'occurrence.

## **5. Nomination du bureau du Conseil général**

Président : Alain Charrière (PLR)

Vice-président : Etienne de Tribolet (groupe indépendant)

Secrétaire : Isabelle de Angelis Margueron (PLR)

Vice-secrétaire : Timothée Pages (groupe indépendant)

Questeurs : Luc Balmer (PLR) et Frédy Hoffmann (groupe indépendant)

A l'issue de l'élection du président, Mme Aquilon laisse sa place à M. Charrière, absent, c'est donc le vice-président M. de Tribolet qui prend place au perchoir.

## **6. Convention piscine**

Mme Widmer explique qu'il s'agit plutôt d'une information. La commune avait créé avec l'ensemble des communes du Val-de-Ruz (sauf Montmollin) un syndicat. Au 31.12.2012, à la fusion des communes du Val-de-Ruz, la commune de Valangin a cédé son passif à la commune du Val-de-Ruz.

Une convention a été établie pour que la commune puisse continuer à bénéficier des tarifs indigènes. Le tarif indigène est valable pour la piscine d'Engollon et la piscine couverte des Geneveys-sur-Coffrane.

Le prix par habitant a été fixé à CHF 22.-, pour 2014. Ce montant peut évoluer en fonction des investissements et des amortissements. Il sera revu chaque année.

Cette convention sera signée par le Conseil communal.

## **7. Informations du Conseil communal**

### La Cernia

M. Wälti informe que la commune a été déboutée par le Tribunal fédéral concernant le dossier de La Cernia. Il faudra définir comment et quand la plus-value devra être versée à l'Etat.

Le Conseil communal est affligé et écoeuré par cette décision.

Mme de Angelis Margueron demande si on fusionne qui paiera cette facture ? La nouvelle commune. Elle demande alors si on ne pourrait pas payer année par année au lieu de payer la totalité tout de suite ? M. Wälti répond qu'il faut faire des calculs, car la commune devra emprunter cette somme et voir à quel taux les banques contactées vont établir le prêt. Il faut voir ce qui est préférable pour les finances communales.

### Radars

M. Wälti informe que la cantonalisation des radars sera certainement effective pour 2015. Ce qui se traduit pour la commune par une perte sèche de revenus.

Il dit qu'il y a 7 ans quand la commune avait contacté l'Etat pour qu'il fasse quelque chose pour la sécurité, il avait été répondu que c'était un problème communal et que la commune n'avait qu'à investir pour sa sécurité. La commune a obtenu l'accord pour la pose de radars, a investi dans la création de trottoirs, dans l'éclairage. La commune a investi en sachant pouvoir compter sur les rentrées financières dues aux radars.

A l'heure actuelle, l'Etat modifie la loi et reprend les radars à son compte, à un prix symbolique.

M. Wälti dit que c'est difficile en tant que conseiller communal de digérer de telles décisions unilatérales.

Il espère que l'Etat aura l'honnêteté de laisser les radars en place à Valangin afin de sécuriser le trafic.

Au niveau financier, cela aura des incidences énormes. Au niveau fiscal, un point d'impôt vaut CHF 11'000.- alors que pour certaines communes le point est à CHF 20'000.-, ce qui fait une sacré différence.

M. Wälti dit que si on doit accepter l'harmonisation de la police, l'Etat pourrait faire la même réflexion en ce qui concerne la fiscalité et mettre toutes les communes à égalité.

M. Allemann demande si cette mesure touche toutes les communes. Oui.

M. Wälti donne lecture de l'article 117 du projet de révision qui dit que l'Etat reprend les radars à la valeur figurant aux comptes. Alors non seulement l'Etat prend les radars mais il dit même à quel prix ! C'est invraisemblable.

Pour les grosses communes qui laissent partir leurs radars, l'enjeu n'est pas le même car elles ne perdront qu'un point d'impôts contre 2 sans les radars. Au vu du point d'impôt de certaines d'entre elles, elles sont gagnantes, ce qui n'est pas le cas pour Valangin.

Un rendez-vous a été demandé à M. Ribaux, mais le Conseil communal pense que cela ne servira pas à grand-chose.

Mme Bleuer demande si les radars vont rester en place pour sécuriser le village ?

M. Wälti répond qu'en principe ils devraient rester vu que ce sont des radars qui rapportent, cela veut donc dire que les gens roulent toujours trop vite, alors l'Etat ne va pas les enlever.

Pour terminer, M. Wälti dit qu'au vu des perspectives financières, les travaux de réfection des canalisations du Bourg sont reportés aux calendes grecques.

Mme de Angelis Margueron dit qu'on n'a pas intérêt à faire des projets à long terme et demande si on fusionne, si ce sera la nouvelle commune qui prendra en charge le paiement des investissements ? Oui répond M. Wälti.

Le Conseil général revient sur le problème de La Cernia et redemande s'il ne serait pas judicieux de payer année par année au lieu de payer tout d'un coup. M. Wälti redit qu'un calcul financier doit être fait.

M. Challandes demande si cela vaut la peine de continuer d'exploiter ? M. Wälti répond que l'on a passé une convention avec l'entreprise Facchinetti et qu'on ne peut pas tout arrêter comme ça.

M. Allemann dit que si on ne refait pas le Bourg on va se retrouver avec des trous et des tacons. Et au niveau de la canalisation, il avait été dit qu'elle était en fin de vie, que va-t-il arriver si on ne fait rien ? M. Wälti répond qu'effectivement la canalisation est vétuste et qu'un jour ou l'autre il faudra la changer, mais pour l'instant ce projet est en stand-by.

Mme de Angelis Margueron demande qui effectuera les travaux si on fusionne et si c'est la nouvelle commune, elle craint que ces travaux ne se fassent jamais. M. Wälti répond qu'idéalement, il faudrait commencer les travaux avant la fusion comme cela s'est fait dans les communes du Val-de-Ruz avant la fusion.

## Fusion

Mme Widmer dit que le rapporteur de la commission a bien fait son travail et le remercie. La commission donnera la suite qui s'impose.

Elle informe que les bureaux des conseils généraux des 4 communes sont invités à la séance du 9 mai et elle propose aux nouveaux membres du bureau de se joindre à eux. M. Allemann dit s'être inscrit à cette séance.

M. La Grutta

Il informe qu'une interpellation est parvenue au Conseil communal concernant la faisabilité de mettre une benne à compost, avec clef, à la déchetterie. Le Conseil communal ne pense pas entrer en matière sur cette demande au vu des coûts que cela engendra.

Il faudrait que la population prenne l'habitude de se rendre à la déchetterie de Plaines-Roches, pour laquelle une participation financière est versée par habitant. Il s'ensuit une discussion sur l'opportunité de conserver la déchetterie à Valangin, les conseillers généraux étant plutôt favorables à laisser une déchetterie pour la population qui ne possède pas de véhicule, le Conseil communal quant à lui serait plutôt d'avis de fermer la déchetterie et de n'avoir que celle de Plaines-Roches. Il encourage les gens à utiliser cette déchetterie qui est beaucoup plus pratique que celle de Valangin. C'est le top.

D'ailleurs, dans le Val-de-Ruz, seules 4 communes ont un point collecte, les autres doivent se déplacer à la déchetterie communale. A Valangin, on dispose de 2 déchetteries, ce qui est luxueux à l'heure de faire des économies.

M. Wälti dit que c'est un vaste problème, depuis l'entrée en vigueur de la taxe déchets, on doit payer pour nos sacs et on veut trier un maximum. Le problème est que si on doit mettre sur pied un nouveau type de ramassage, cela va coûter beaucoup plus cher et cela sera financé par l'impôt.

Mme Biamonte dit qu'il faut voir si c'est une priorité et elle ne pense pas que s'en soit une, il faudrait voir ce que coûte un ramassage et cela clôturera la discussion.

M. La Grutta va demander une offre et une information suivra.

M. La Grutta informe que l'Etat a enfin donné, après plusieurs demandes successives et environ 20 ans d'attente, son accord quant à la réalisation d'un passage de sécurité vers la Collégiale. Un projet sera élaboré par le Conseil communal et soumis à l'Etat.

## **8. Divers**

M. Allemann demande pourquoi les fontaines ne fonctionnent pas ? Mme Charrière répond que celle vers le Château avait été arrêtée pour le tournage d'une film. Le nécessaire sera fait pour leur remise en fonction.

M. Allemann demande, encore une fois, que la borne qui bouge soit stabilisée. Le Conseil communal fera le nécessaire.

Mme de Angelis Margueron s'inquiète de la recrudescence de voitures autour de la halle de gym lorsque la structure parascolaire sera en fonction. Elle dit qu'il y a déjà à l'heure actuelle des problèmes de circulation avec les va-et-vient engendrés par l'usine le matin surtout. Mme Biamonte tente de la rassurer en disant que ce sera environ 7-8 enfants qui arriveront vers 7h00. Cela ne devrait pas poser trop de problème en principe. Le Conseil communal va plancher pour trouver une solution afin de sécuriser le trafic. Il faut sensibiliser les entreprises, faire une réflexion, mettre des panneaux « Attention enfants » ou un 30 à l'heure.

Dès que les plans de transformation seront déposés, l'Etat nous renseignera sur le nombre de places à prévoir. Il sera alors temps de faire la réflexion jusqu'au bout et de décider du maintien ou non de la déchetterie et de profiter de la place laissée libre pour créer des places de parc.

M. Allemann demande s'il ne serait pas possible de déplacer la déchetterie de l'autre côté du pont. M. Wälti dit que tant qu'à la déplacer vaut mieux la supprimer et envoyer tout le monde à Plaines-Roches.

Plus personne ne demande la parole, le vice-président remercie le Conseil communal et l'administratrice pour le travail accompli et clôt la séance à 21h20.

Le vice-président  
E. de Tribolet

L'administratrice  
F. Dubois